Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

**Conseil Syndical**

**2015**

**18h00**

***Mairie de Cheval-Blanc***

## *Ordre du jour*

| | |
|---|---|
| **Question 0** | **Approbation des PV des Conseils syndicaux du 10 décembre 2014** |
| **Question 1** | **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** |
| **Question 2** | **Soutien Régional à la révision du SCOT** |
| **Question 3** | **Indemnité de conseil du comptable public** |
| **Question 4** | **Convention avec l'Agence de Services et de Paiement** |
| **Questions diverses** | |

Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Nombre de membres

| | |
|---|---|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 21 |
| Votants : | 22 |

**Convocation envoyée le 26 février 2015**

**QUESTION N°1**

**OBJET :**
**Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015**

## SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015

L'an deux mille quinze le quatre mars, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet – L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la mairie de Cheval-Blanc sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

**Etaient présents :**
Gérard DAUDET, Jacques NICOLAS, Christiane CLAUZON, Marie-Paule GHIGLIONE, Frédéric MASSIP, Yves BAYON-DE-NOYER, Bruce BREPSON, Christian LEONARD, Claire ARAGONES, Marie-Laure COURBET, Gilbert TROUILLET, Patricia PHILIP, Adeline HUGUES, Félix BOREL, Joëlle PAUL, Nicole GIRARD, Patrick COURTECUISSE, Alain OUDARD, Jacqueline JOUVE, Alain RICAUD, Isabel CASTEAU

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**
Jean-Claude BOUCHET représenté par Patrick COURTECUISSE
Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD représentée par Jacques NICOLAS
Robert DONNAT représenté par Christiane CLAUZON
René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP
Laurence CHABAUD GEVA représentée par Gilbert TROUILLET

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**
Pierre GONZALVEZ a donné pouvoir à Marie-Laure COURBET

**Absent(s) excusé(s) :**
Corinne BROUSSE-CARLETTO, Claude CLARETON, Pierre MOLLAND, Gérard GAILLARD, Patrick SINTES, Christian ROYER.

**Secrétaire de séance :** Joëlle PAUL

---

Rapporteur : Monsieur Gérard DAUDET – Président,

**EXPOSE**

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1996 relative à l'administration territoriale de la République, dans les communes et les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Le Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue est concerné.



315 c, avenue Saint Baldou• 84300 CAVAILLON • Téléphone 04 90 06 16 68 • direction.scot.cci@orange.fr

Ainsi que nous l'avons constaté budgétairement, l'année 2014 s'est soldée par les résultats provisoires suivants :

- Section d'Investissement en excédent de clôture pour un montant de 99 315.04 €
- Section de Fonctionnement en excédent de clôture pour un montant de 3 719.89 €

Il en découle que la situation du SCOT au terme de cet exercice 2014 est saine.

L'année 2015 marque le lancement de la procédure de Révision du SCOT avec plusieurs chantiers à réaliser :

- Une étude sur l'évolution de l'occupation du sol sur le périmètre du SCOT entre 2001 et 2014. Cette étude durera 5 à 6 mois et se terminera en juillet 2015.
- La révision générale du SCOT qui sera confiée à un prestataire. La consultation des bureaux d'études se réalisera au 1er trimestre 2015. La finalisation de cette prestation est prévue au 1er trimestre 2017.
- La mise en place d'outils d'information et de communication sur le SCOT au travers de la refonte du site internet du syndicat mixte.

**EN INVESTISSEMENT :**

**Les dépenses** seront essentiellement constituées des frais d'études : 145 000 €(Etude Occupation du sol : 76 200 € et 1ère tranche de la révision générale du SCOT), de la refonte du site internet du syndicat mixte (9 000€) au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », ainsi que de l'amortissement des subventions (12 117 €).

La section dépenses d'investissement ressort à 171 298 €

**Les recettes** seront essentiellement constituées

- du résultat d'investissement reporté pour 99 315.04 €,
- des subventions d'investissement concernant l'étude dur l'Occupation du sol pour 40 000 €,
- de l'amortissement des immobilisations pour 31 983 €

La section recettes d'investissement ressort à 171 298 €

**EN FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses** seront composées principalement des dépenses courantes du syndicat.

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » ressort à 18 700 € et comprend notamment l'assurance des locaux du syndicat mixte pour, les frais d'affranchissement, de télécommunication, les reproductions de documents, les déplacements, cotisations (fédération des SCOT : 1 000 €)...
- L'ensemble des dépenses ont été calculées au plus juste par rapport à l'exercice 2014 et il ressort une diminution du chapitre 011 de plus de 20 % en les deux exercices.
- Le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » en légère augmentation du fait du doublement de la provision concernant la dépense « autre personnel extérieur au service ».
- Les dotations aux amortissements ressortent à 31 983 €

La section Dépenses de Fonctionnement ressort à 114 083 €.

**Les recettes** seront composées principalement :

- De l'excédent de Fonctionnement pour 3 719.89 €,
- De l'amortissement des subventions pour 12 117 €,
- Des contributions des membres à hauteur de 98 246.11 €

**Evolution du budget total (en €)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*
*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 janvier 2015*

Le Conseil syndical est invité à formuler ses observations

Le Comité Syndical après avoir entendu Monsieur le rapporteur,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2015

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 5 mars 2015

**Gérard DAUDET**
**Président**

Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DEPARTEMENT**
**DE VAUCLUSE**

Nombre de membres

| | |
|---|---|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 21 |
| Votants : | 22 |

**Convocation envoyée le 26 février 2015**

**QUESTION N°2**

**OBJET :**
**Soutien Régional à la révision du SCOT - Convention**

## SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015

L'an deux mille quinze le quatre mars, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet – L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la mairie de Cheval-Blanc sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

**Etaient présents :**
Gérard DAUDET, Jacques NICOLAS, Christiane CLAUZON, Marie-Paule GHIGLIONE, Frédéric MASSIP, Yves BAYON-DE-NOYER, Bruce BREPSON, Christian LEONARD, Claire ARAGONES, Marie-Laure COURBET, Gilbert TROUILLET, Patricia PHILIP, Adeline HUGUES, Félix BOREL, Joëlle PAUL, Nicole GIRARD, Patrick COURTECUISSE, Alain OUDARD, Jacqueline JOUVE, Alain RICAUD, Isabel CASTEAU

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**
Jean-Claude BOUCHET représenté par Patrick COURTECUISSE
Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD représentée par Jacques NICOLAS
Robert DONNAT représenté par Christiane CLAUZON
René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP
Laurence CHABAUD GEVA représentée par Gilbert TROUILLET

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**
Pierre GONZALVEZ a donné pouvoir à Marie-Laure COURBET

**Absent(s) excusé(s) :**
Corinne BROUSSE-CARLETTO, Claude CLARETON, Pierre MOLLAND, Gérard GAILLARD, Patrick SINTES, Christian ROYER.

**Secrétaire de séance :** Joëlle PAUL

---

Rapporteur : Monsieur Gérard DAUDET – Président,

**EXPOSE**

Le Syndicat mixte s'est prononcé favorablement lors de son conseil syndical du 23 octobre 2013 pour la mise en révision de son Schéma de Cohérence Territorial. Cette révision a été engagée pour prendre en compte l'évolution du périmètre du SCOT et satisfaire aux évolutions législatives et réglementaires issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (Loi dite Grenelle 2) et suivantes.

Le syndicat mixte a de fait sollicité les dispositifs de financement disponibles.



315 c, avenue Saint Baldou• 84300 CAVAILLON • Téléphone 04 90 06 16 68 • direction.scot.cci@orange.fr

Ainsi, dans le cadre de la demande de subvention au Conseil Régional PACA relatif au dispositif de « soutien régional à l'élaboration ou à la révision des schémas de cohérence territoriale », le syndicat mixte doit conventionner avec la Région PACA.

Le projet de convention relative à l'opération n°2015/02518 est joint à la présente délibération (annexe n°2). Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 190 000 e ttc avec une participation de la Région à hauteur de 75 000 € ttc.

Le Comité syndical est invité à se prononcer.

**Le Comité syndical,**
**Délibère, et**
**Par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **SOLLICITE** auprès de la Région PACA une aide financière relative à son dispositif « soutien régional à l'élaboration ou à la révision des schémas de cohérence territoriale » Axe 2,
- **APPROUVE** la convention relative à l'opération n°2015/02518 auprès de la Région PACA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 5 mars 2015

**Gérard DAUDET**
**Président**

Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DEPARTEMENT**
**DE VAUCLUSE**

**SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015**

Nombre de membres

| | |
|---|---|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 21 |
| Votants : | 22 |

L'an deux mille quinze le quatre mars, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet – L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la mairie de Cheval-Blanc sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

**Convocation envoyée le 26 février 2015**

**Etaient présents :**
Gérard DAUDET, Jacques NICOLAS, Christiane CLAUZON, Marie-Paule GHIGLIONE, Frédéric MASSIP, Yves BAYON-DE-NOYER, Bruce BREPSON, Christian LEONARD, Claire ARAGONES, Marie-Laure COURBET, Gilbert TROUILLET, Patricia PHILIP, Adeline HUGUES, Félix BOREL, Joëlle PAUL, Nicole GIRARD, Patrick COURTECUISSE, Alain OUDARD, Jacqueline JOUVE, Alain RICAUD, Isabel CASTEAU

**QUESTION N°3**

**OBJET :**
**Indemnité de conseil du Comptable public**

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**
Jean-Claude BOUCHET représenté par Patrick COURTECUISSE
Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD représentée par Jacques NICOLAS
Robert DONNAT représenté par Christiane CLAUZON
René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP
Laurence CHABAUD GEVA représentée par Gilbert TROUILLET

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**
Pierre GONZALVEZ a donné pouvoir à Marie-Laure COURBET

**Absent(s) excusé(s) :**
Corinne BROUSSE-CARLETTO, Claude CLARETON, Pierre MOLLAND, Gérard GAILLARD, Patrick SINTES, Christian ROYER.

**Secrétaire de séance :** Joëlle PAUL

---

Rapporteur : Monsieur Gérard DAUDET – Président,

**EXPOSE**

Outre les fonctions de comptable assignataire, le comptable du Trésor public peut fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Le comptable public peut ainsi réaliser des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, qui donnent lieu au versement, par la collectivité bénéficiaire d'une indemnité dite conseil dont le taux est fixé par délibération.



315 c, avenue Saint Baldou• 84300 CAVAILLON • Téléphone 04 90 06 16 68 • direction.scot.cci@orange.fr

L'assemblée délibérante a cependant toute latitude pour moduler, en fonction des prestations demandées au comptable, le montant des indemnités, dans la limite d'un montant plafonné au traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique.

Enfin, si l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée concernée, elle peut être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, article 97,
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982,
- Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié,

Le Comité syndical est invité à se prononcer.

**Le Comité syndical,**

**Délibère, et**

**Par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **DECIDE** de verser l'indemnité de conseil du comptable public à Monsieur le Trésorier du Syndicat Mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue au taux de 100%, à compter de 2015.
- **DIT** que les dépenses en résultant sont imputées au chapitre 011 « Charges à caractère général »

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 5 mars 2015

**Gérard DAUDET**
**Président**

Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DEPARTEMENT**
**DE VAUCLUSE**

**SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015**

Nombre de membres

| | |
|---|---|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 21 |
| Votants : | 22 |

L'an deux mille quinze le quatre mars, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet – L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la mairie de Cheval-Blanc sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

**Convocation envoyée le 26 février 2015**

**Etaient présents :**
Gérard DAUDET, Jacques NICOLAS, Christiane CLAUZON, Marie-Paule GHIGLIONE, Frédéric MASSIP, Yves BAYON-DE-NOYER, Bruce BREPSON, Christian LEONARD, Claire ARAGONES, Marie-Laure COURBET, Gilbert TROUILLET, Patricia PHILIP, Adeline HUGUES, Félix BOREL, Joëlle PAUL, Nicole GIRARD, Patrick COURTECUISSE, Alain OUDARD, Jacqueline JOUVE, Alain RICAUD, Isabel CASTEAU

**QUESTION N°4**

**OBJET :**
**Convention avec l'Agence de Services et de Paiement**

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**
Jean-Claude BOUCHET représenté par Patrick COURTECUISSE
Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD représentée par Jacques NICOLAS
Robert DONNAT représenté par Christiane CLAUZON
René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP
Laurence CHABAUD GEVA représentée par Gilbert TROUILLET

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**
Pierre GONZALVEZ a donné pouvoir à Marie-Laure COURBET

**Absent(s) excusé(s) :**
Corinne BROUSSE-CARLETTO, Claude CLARETON, Pierre MOLLAND, Gérard GAILLARD, Patrick SINTES, Christian ROYER.

**Secrétaire de séance :** Joëlle PAUL

---

Rapporteur : Monsieur Gérard DAUDET – Président,

**EXPOSE**

Conformément à la réglementation communautaire (n° 1593/2000), la France a mis en place depuis 2002, le Registre Parcellaire Graphique (RPG) qui est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles.

Ce dispositif, administré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), est utilisé pour la gestion des aides européennes à la surface. Il contient environ 6 millions d'îlots, soit plus de 27 millions d'hectares, déclarés annuellement par près de 400 000 agriculteurs.



315 c, avenue Saint Baldou• 84300 CAVAILLON • Téléphone 04 90 06 16 68 • direction.scot.cci@orange.fr

Depuis 2007, l'ASP diffuse une version anonyme des données graphiques du RPG associées à certaines des données déclarées par les exploitants. Ces données fournissent des informations détaillées sur l'occupation du sol et les structures foncières et permettent par exemple de conduire des projets ou des études d'aménagement du territoire, de protection de la faune ou de la flore, de gestion de la qualité de l'eau ou de prévention des risques.

La diffusion des données est réservée aux usages relevant d'une mission de service public ou d'une activité non commerciale. Toute mise à disposition de données s'accompagne d'une convention/licence type décrivant les données mises à disposition et l'usage qui en sera fait. La diffusion de ces données se fait à titre payant.

Cette convention est jointe en annexe.

Le Comité syndical est invité à se prononcer.

**Le Comité syndical,**
**Délibère, et**
**Par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** la convention présentée ci-dessus avec l'Agence de Services et de Paiement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 5 mars 2015

**Gérard DAUDET**
**Président**